

29.10.2021 – 15:41 Uhr

## Société Suisse des Entrepreneurs: Obligation d'annoncer les postes vacants - il faut enfin des améliorations

Zurich (ots) -

**La liste des métiers soumis à l'obligation d'annonce est plus longue que jamais. En 2021, les professions soumises à l'obligation d'annonce représentaient 14,7 pour cent des actifs. En 2022, elles représenteront 19,8 pour cent. C'est ce qui ressort de la liste du Seco publiée ce vendredi. Certains métiers du secteur principal de la construction sont également soumis à l'obligation d'annonce, ce qui va à l'encontre de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée sur les chantiers suisses. Des améliorations s'avèrent nécessaires pour que l'obligation d'annoncer les postes vacants reste un instrument efficace et utile.**

La liste des métiers soumis à l'obligation d'annonce compte désormais pas moins de 48 métiers. Rien que dans le secteur principal de la construction, de nombreux métiers seront une nouvelle fois soumis à l'obligation d'annonce, alors même qu'ils font face à une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, notamment celui de constructeur de routes, de constructeur spécialisé de tunnels, de constructeur de voies ferrées, de grutier et de conducteur de machines de chantier. Le problème de fond est que le régime de collecte de données actuel ne fait pas de distinction entre les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC), les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et les travailleurs non qualifiés sans attestation de compétences. Dans toutes les branches, ce dernier groupe affiche un taux de chômage supérieur à la moyenne et conduit à ce que toute une profession dépasse le seuil des cinq pour cent et se retrouve ainsi soumise à l'obligation d'annonce, même si elle fait face à une pénurie de main d'oeuvre qualifiée.

La Société Suisse des Entrepreneurs lance un appel au Secrétariat d'État à l'économie Seco et à l'Office fédéral de la statistique OFS, mais aussi au Parlement pour trouver, en collaboration avec les faïtières de l'économie, des solutions pour une obligation d'annonce efficace. En effet, les défauts actuels en termes de méthodologie et les définitions inefficaces et bureaucratiques risquent de remettre en question l'efficacité de l'obligation d'annoncer les postes vacants.

Contact:

Bernhard Salzmann  
responsable Politique + Communication de la SSE  
Tél.: +41/78/762'45'31  
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter  
responsable communication pour la Suisse romande de la SSE  
Tél.: +41/58/360'77'06  
E-Mail: cfiechter@entrepreneur.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100880259> abgerufen werden.